

Conditions générales du programme de parrainage Forex de Swissquote Bank SA

En parrainant quelqu'un ou en étant parrainé, vous acceptez les conditions générales du programme telles que définies par Swissquote Bank SA.

Conditions du programme

- Le parrain et le client parrainé bénéficient d'une Prime de parrainage sur leurs comptes Forex.
- La Prime de parrainage ne sera octroyée que si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies:
 1. le compte ouvert par le client parrainé doit être un compte Forex avec un dépôt minimal de CHF 5'000;
 2. pour que le parrainage soit valable, le code promotionnel du parrain doit être indiqué sur le formulaire d'ouverture de compte;
 3. les documents d'ouverture de compte du client parrainé (dont une copie certifiée conforme d'une pièce d'identité) doivent être envoyés à Swissquote Bank SA, dûment complétés et signés.
- La Prime de parrainage est créditée sur les comptes du parrain et du filleul lorsque le filleul a négocié au moins 1 lot.
- La Prime de parrainage destinée au parrain s'élève à CHF 100 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 5'000.
- La Prime de parrainage destinée au parrain s'élève à CHF 200 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 10'000.
- La Prime de parrainage destinée au parrain s'élève à CHF 400 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 50'000.
- La Prime de parrainage destinée au parrain s'élève à CHF 800 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 100'000.
- La Prime de parrainage destinée au parrain s'élève à CHF 50 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 5'000.
- La Prime de parrainage destinée au client parrainé s'élève à CHF 100 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 10'000.
- La Prime de parrainage destinée au client parrainé s'élève à CHF 200 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 50'000.
- La Prime de parrainage destinée au client parrainé s'élève à CHF 400 si le dépôt minimal du nouveau client parrainé est supérieur ou égal à CHF 100'000.
- La Prime de parrainage n'est valable que pour le Forex et les produits CFD négociés par voie électronique sur les plateformes Advanced Trader, MetaTrader4 ou MetaTrader5.

Bénéficiaires du programme

- Ce programme ne s'adresse qu'aux clients privés qui possèdent un compte Forex chez Swissquote Bank SA.
- Ce programme n'est pas ouvert aux clients sous gestion, aux clients qui ont été introduits par un courtier remisier ou aux entreprises.

Información general

- Le programme n'est pas disponible aux États-Unis, et il n'est pas ouvert aux «U.S. Persons» ou aux personnes qui ne sont pas autorisées à participer au programme en raison de lois spécifiques dans leur pays de résidence.
- Le programme est ouvert sous réserve de disponibilité.
- Swissquote Bank SA se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter ou d'annuler le programme à sa seule discrétion, à tout moment, sans préavis et sans engager sa responsabilité.
- Aucune correspondance concernant le programme ne sera échangée. Il n'existe aucun recours juridique.

En participant au programme, le parrain et le client parrainé consentent à ce que les deux parties soient informées directement ou indirectement de l'ouverture de comptes chez Swissquote Bank SA, et de certains dépôts et activités de trading visant à satisfaire les conditions du programme.

Prime de parrainage

La Prime de parrainage est un montant virtuel de valeur variable disponible sur le compte Forex. Lorsqu'une transaction électronique est effectuée, des frais et des commissions liés à la transaction seront automatiquement déduits de la Prime de parrainage disponible.

La Prime de parrainage ne peut être restituée, échangée ou convertie en espèces et elle n'est valable que pour une période limitée. Une fois arrivée à expiration, elle sera retirée du compte, même si elle n'a pas été entièrement utilisée.